

ID: 060-216004341-20201216-DELIB120_20-DE



Département de l'Oise Arrondissement de Clermont Commune de Mouy

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

14 DECEMBRE 2020

OBJET: Plan de formation 2021.

L'an deux mil vingt,

le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAIZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LTEIF.

Etaient absents:

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.

Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.

Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.

Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.

Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.

TIME III Publié le : 28/10/2025 16:45 (Europe/Paris)

Collectivité : Mouy

https://www.mouy.fr/documents_administra

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

ID: 060-216004341-20201216-DELIB120_20-DE

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLOW

Le Conseil,

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a apporté des modifications à la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale et notamment en son article 7,

Ainsi, le plan de formation des collectivités doit obligatoirement être présenté à l'organe délibérant, afin que les élus aient une meilleure connaissance des plans mis en œuvre par l'autorité territoriale,

Aussi, le plan de formation 2021 de la Ville est joint à la présente convocation,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1: Prend acte du plan de formation 2021 de la Ville.

Article 2: Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 04/12/2020 Date de l'affichage : 15/12/2020

N° : 120/20

Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois